

Cérences, le 10 Octobre 2025

Mairie

7, place du Marché - 50510 CÉRENCES

Tél. 02 33 51 95 47

mairie@cerences.fr

**- ARRETE du MAIRE -
PM 2025/065**

Le Maire de CERENCES,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6 relatifs aux pouvoirs des Maires en matière de circulation,
VU le code de la route et notamment les articles R.411-3 à R.411-8,
Considérant la demande de l'entreprise PIGEON NORMANDIE 50200 DUCEY-LES-CHERIS,
Considérant les travaux de réparation de route sur la RD13, de la Rue Principale à l'intersection Rue de la Poste/ Rue de la Gare à réaliser le Vendredi 17 Octobre et le Lundi 20 Octobre 2025,
Considérant la nécessité de réglementer la circulation des véhicules et le stationnement sur la totalité du chantier.

A R R E T E

Article 1 : La circulation sera alternée par feux tricolores au droit du chantier entre la Rue Principale au droit de l'entrée de la maison de retraite, jusqu'à l'intersection de la rue de la Poste/Place du Marché/Rue de la Gare sur la RD13; le Vendredi 17 Octobre 2025 de 8h à 18h et le Lundi 20 Octobre 2025 de 8h à 18h ;

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier sur toutes les places de parking à droite comme à gauche entre la Rue Principale au droit de l'entrée de la maison de retraite, jusqu'à l'intersection de la rue de la Poste/Place du Marché/Rue de la Gare sur la RD13; le Vendredi 17 Octobre 2025 de 8h à 18h et le Lundi 20 Octobre 2025 de 8h à 18h ;
Des parkings sont à disposition Rue des Salines et Rue des Douves.

Article 3 : Les déviations :

- Une déviation sera mise en place pour les véhicules venant de la D 35 route de Quettreville vers la Rue Mont de Sienn D13E3, puis Rue de la Gare pour que la circulation se face par l'alternance des travaux sur la RD 13, **Rue de l'Epinay interdite à la remontée** sauf secours et transports scolaire,

Article 4 : La place du marché :

-La circulation sera modifiée du 11 au 23 Place du Marché car la sortie au Monument aux Morts sera fermé, l'accès à l'impasse de la perception reste ouvert aux riverains, secours et services à la Personne,

-Pour l'accès aux commerces durant les deux jours de travaux, la place de l'Eglise sera pour une partie en stationnement 10 minutes et pour l'autre partie une zone de roulement pour la sortie en direction de la route des Salines et uniquement route des Salines;

Article 5 : Une signalisation sera mise en place par l'entreprise PIGEON TP NORMANDIE pour matérialiser cette réglementation, **les véhicules de secours restent prioritaires.**

Article 6 : Application du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le chef de la Brigade de gendarmerie de Bréhal,
- Monsieur le chef du centre de secours et incendie de Bréhal,
- PIGEON NORMANDIE 50200 DUCEY-LES-CHERIS,
- ATD MER ET BOCAGE,
- Monsieur le garde champêtre chef.

LE MAIRE,

